

Rectorat Division des Personnels des Etablissements Privés du second degré

Année scolaire 2025/2026

PROCEDURE DE SAISIE D'UNE DEMANDE DE CONGE DE FORMATION

L'utilisation du navigateur web Mozilla Firefox est recommandée.

L'accès à l'application CONFORM est accessible https://www.toutatice.fr

Dans Toutatice - Portail Arena - Gestion des personnels

La connexion s'établit avec l'identifiant et le mot de passe utilisés pour l'accès à votre messagerie professionnelle académique (ac-rennes.fr)

Market Gestion des personnels

Applications locales de gestion des personnels

CONFORM: Demande de congé de formation

*L'application pour la saisie des demandes sera ouverte

du 25 mars 2025 jusqu'au 8 avril 2025

A l'ouverture de l'application, 2 onglets sont disponibles :

- -saisie d'une demande de congé de formation,
- -consultation de l'historique de vos demandes de congés de formation.



Très signalé:

Avant de saisir votre demande de congé de formation, vous devez consulter, vérifier et certifier votre historique de congés.

En cas de contestation du nombre de refus, joindre le ou les courrier(s) adressé(s) par le rectorat notifiant le refus avec mention de l'année.

Les arrêtés d'octroi ou les notifications de refus de congés de formation **non connus** de la DPEP devront être joints via l'application .



Dans tous les cas, vous devez certifier les données contenues dans l'historique pour accéder à la saisie de la demande

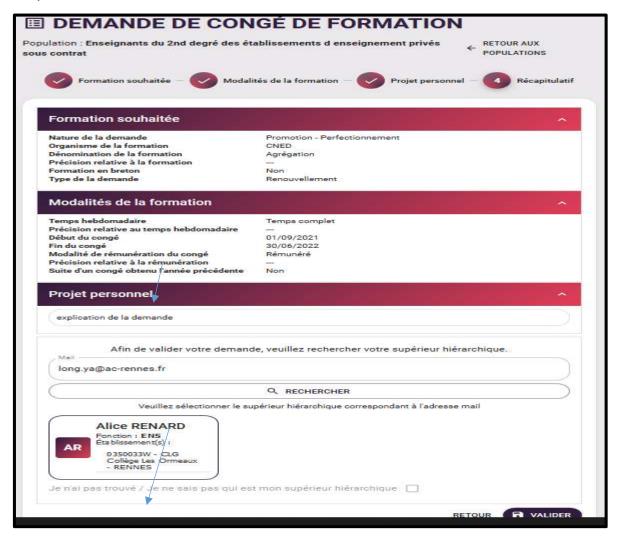


Saisie de la demande de congé de formation

Votre demande est composée de 4 rubriques à compléter et à valider

- 1- La formation souhaitée
- 2- Les modalités de la formation
- 3- Le projet personnel : la lettre de motivation est une pièce obligatoire; si l'inscription est validée au titre d'un concours, joindre le cas échéant le justificatif d'admissibilité à ce concours ; une attestation d'agrément sera jointe à la demande si l'organisme de formation retenu est un organisme privé
- 4- Le récapitulatif de la demande

Récapitulatif d'une demande



Pour terminer votre demande, vous devez rechercher et sélectionner l'adresse mail professionnelle de votre chef d'établissement: prénom-nom@ac-rennes.fr; lorsque l'adresse est reconnue dans l'annuaire académique, une étiquette reprenant les coordonnées du chef d'établissement s'affiche.

Pendant toute la durée de l'ouverture du serveur, l'enseignant peut modifier sa demande. Après la fermeture, l'enseignant peut consulter sa demande.

Conseil et assistance technique

Pour toute question relative à votre demande de congé de formation, le service de la DPEP second degré est à votre disposition :

-Soit par mail: ce.dpep@ac-rennes.fr ou dpep2-29@ac-rennes.fr

-Par téléphone : 02.23.21.77.51

Pour tout problème technique, vous pourrez joindre la plate-forme d'assistance Amigo

